

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale Marcel Paul en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation
24/03/2011

Date d'affichage
11/04/2011

**Nombre de conseillers
en exercice**
21

Présents
15

Votants
18

Étaient présents : Michel FRESLON, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRÉ, Michel ROBIN, Annie QUEUIN, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Christian HAMELIN, Dominique GY (arrivé à 20h15), Patrick VAIDIS, Roger BORDEAU, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Didier PEAN, Sébastien GACHE

Excusés : Claudy LAGACHE, Philippe GEORGES, Marie PARNISARI, Joceline TOUCHARD

Procurations : Claudy LAGACHE à Michel FRESLON
Philippe GEORGES à Monique GALPIN
Marie PARNISARI à Micheline SERGENT

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Isabelle CHABOTY

Monsieur Michel FRESLON précise au Conseil Municipal que Monsieur Pierre Jean HALTER l'a informé de son déménagement et lui a adressé une lettre présentant sa démission au poste de Conseiller Municipal. Ce courrier a été transmis à la Préfecture de la Sarthe

Monsieur Michel FRESLON propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour à savoir :

- Contrats de dératisation

27/A

BUDGET COMMUNAL
Vote du compte administratif et du compte de gestion 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2010.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE		
DEPENSES		
DO11	Charges à caractère général	475 235.51
DO12	Charges de personnel	955 302.32
DO14	Atténuation de produits	2 886.00
DO42	Opé. d'ordre de transfert entre section	140 081.30
D65	Charges de gestion courante	289 780.26
D66	Charges financières	148 509.32
D67	Charges exceptionnelles	
TOTAL SECTION		2 011 794.71
RECETTES		
RO13	Atténuation de charges	63 783.17
RO42	Immobilisations corporelles	92 115.84
R70	Produits des services	10 341.42
R73	Impôts et taxes	1 456 444.47
R74	Dotations et participations	627 631.75
R75	Autres produits	196 805.70
R76	Produits financiers	
R77	Produits exceptionnels	140 081.30
TOTAL SECTION		2 587 203.65
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE		
DEPENSES		
DOO1	Solde section investissement reporté	
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	92 115.84
D16	Emprunts et dettes assimilées	392 620.45
D20	Immobilisations incorporelles	33 364.62
D21	Immobilisations corporelles	171 026.26
D23	Immobilisations en cours	794 985.02
TOTAL SECTION		1 484 112.19
RECETTES		
R001	Solde section investissement reporté	
R040	Opé. d'ordre de transfert entre section	140 081.30
R10	Dotations, fonds divers	661 836.62
R13	Subvention d'investissement	80 792.50
R16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00
TOTAL SECTION		1 282 710.42

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2010.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

27/B**BUDGET COMMUNAL**
Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2010

DESIGNATION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2010	1 282 710.42	2 587 203.65
Dépenses 2010	1 484 112.19	2 011 794.71
Résultat exercice		
Excédent 2010		575 408.94
Déficit 2010	-296 128.51	
Restes à Réaliser		
Dépenses 2010	379 910.00	
Recettes 2010	212 327.00	
SOLDE RAR	-167 583.00	
Résultat Cumulé		
Excédent 2010		575 408.94
Déficit 2010	-463 711.51	
D'où un excédent global de		111 697.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de 575 408.94 € à la section d'investissement (R1068) et une somme de 296 128.51 € à la section d'investissement (D001).

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

27/C**BUDGET COMMUNAL**
Vote des taux d'imposition 2011

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2011 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2010 les taux suivants :

TAXES VOTE	TAUX 2011 EN %	BASES 2011	PRODUITS 2011
TAXE HABITATION	18,96	2 676 000	507 370
TAXE FONCIER BATI	23,44	2 058 000	482 395
TAXE FONCIER NON BATI	40,94	89 400	36 600
TOTAL			1 026 365

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ accepte les taux définis ci-dessus.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

28/A**ASSAINISSEMENT***Vote du compte administratif et du compte de gestion 2010*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2010.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	6 144.41
D042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	69 150.34
D66	Charges financières	8 092.07
TOTAL		83 386.82
RECETTES		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 607.07
R70	Produits des services	79 941.71
TOTAL		111 548.78
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES		
DO01	Solde section investissement reporté	34 165.21
D040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 607.07
D16	Emprunts et dettes assimilées	25 155.96
D23	Immobilisations en cours	29 148.78
D203	Immobilisation incorporelles	3 315.31
TOTAL		123 392.33
RECETTES		
R040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	69 150.34
R10	Dotations, fonds divers	68 493.16
R13	Subvention d'investissement	
R16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL		137 643.50

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2010.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

28/B**ASSAINISSEMENT***Affectation des résultats*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2010

DESIGNATION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2010	137 643.50	111 548.78
Dépenses 2010	89 227.12	83 386.82
Résultat exercice		
Excédent reporté		
Déficit 2009 reporté	-34 165 .21	
Restes à Réaliser		
Dépenses 2010		
Recettes 2010		
SOLDE RAR		
Résultat Cumulé		
Excédent 2010	14 251. 17	28 161.96
Déficit 2010		

D'où un excédent global de	42 413.13 €
-----------------------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de 13 161.96 € à la section d'investissement (R1068) et une somme de 14 251.17 € à la section d'investissement (R001).

✓ décide d'affecter une somme de 15 000.00 € à la section de fonctionnement (R002)

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

29/A	GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE Vote du compte administratif et du compte de gestion 2010
-------------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffre de la gestion de l'exercice 2010.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010		
GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	4 335.92
D66	Charges financières	3 771.07
TOTAL		8 106.99
RECETTES		
R75	Autres produits de gestions courantes	22 070.71
R77	Produits exceptionnels	4 066.40
TOTAL		26 137.11

INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010		
GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D16	Emprunts et dettes	12 282.85
D21	Immobilisations corporelles	621.00
D23	Immobilisations en cours	1 826.44
TOTAL		14 730.29

RECETTES		
R16	Emprunts en euro	0.00
TOTAL		0.00

Monsieur Bernard RIFFAUD, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2010.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

29/B	GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE <i>Affectation des résultats</i>
-------------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2010.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		26 137.11
DEPENSES	14 730.29	8 106.99
RESULTAT EXERCICE	14 730.29	18 030.12
<i>Excédent 2009 reporté</i>	9 483.15	15 340.92
Résultat d'exercice	-5 247.14	33 371.04
RESTES A REALISER		
RECETTES		
DEPENSES		
TOTAL DES RAR +		
<i>Excédent de Fonctionnement</i>		33 371.04
<i>Déficit d'investissement</i>	-5 247.14	
D'où un excédent global de :		28 123.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de 5 250.00 € au compte R1068 en investissement et la somme de 28 121.04 € au compte R002 en fonctionnement et la somme de 5 247.14 € au compte D001 en investissement.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

30

CREATION DE VESTIAIRES ET TRIBUNES AU STADE MUNICIPAL
Etude de sols

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour finaliser le projet de création de vestiaires et tribunes du stade, Monsieur SCHMIT Architecte a besoin d'une étude géotechnique du sol.

Monsieur le Maire précise avoir consulté 4 bureaux d'études et propose de retenir l'offre remise par le bureau d'études GINGER CEBTP 14 rue de Vienne 72190 COULAINES pour un montant de **1 690,00 € HT** soit 2 021.24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de retenir l'offre du bureau d'études GINGER CEBTP pour un montant de **1 690.00 € HT** soit 2 021.24 € TTC,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,
- ✓ dit que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2011.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

31

COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS »
Modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 17 février 2011 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » a voté la modification de ses statuts et prévoit d'intégrer :

- le soutien du club de natation sportive dont le siège est à la piscine communautaire située à Ecommoy,
- la suppression du nombre des vice-présidents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la modification des statuts et adopte les nouvelles rédactions suivantes :

Article 5

« B.3.2 – soutien au club de natation sportive dont le siège est à la piscine communautaire située à Ecommoy » ; les actuels paragraphes B.3.2, B.3.3, et B.3.5 devenant respectivement B.3.3, B.3.4, B.3.5, et B.3.6 ».

Article 6 paragraphe B

Remplacement de « et 8 vice-présidents » par « et un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre est librement déterminé par le Conseil dans les limites fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales ».

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Annie ANDRE

AMENAGEMENT DE LA RUE DU VERGER
Mission d'avant projet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 mars 2011, le Conseil Municipal l'avait autorisé à poursuivre les études pour l'aménagement de la rue du verger, entre le square du verger et la route des bois, et permettre ainsi de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg.

La proposition établie par le bureau d'études IRPL de Coulaines correspond à cette attente.

*Le montant de leurs honoraires s'élève à 5 275.00 € HT soit **6 308.90 € TTC**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la réalisation de ces études par IRPL - 7 bis rue de Belle Ile à Coulaines pour un coût global de 5 275.00 € HT soit **6 308.90 € TTC***
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

AMENAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DES BOIS
ENTRE LE CHEMIN DE LA VALLEE ET LE CR 10 DU GRAND ANARRE
Mission de maîtrise d'oeuvre

Vu la délibération en date du 09 mars 2011 autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les travaux d'aménagement urbain d'une partie de la route des bois entre le chemin de la vallée et le chemin rural n° 10 du grand Anarré.

Monsieur le Maire propose de retenir comme maître d'œuvre le bureau d'études IRPL de Coulaines.

Leur prestation comprend une phase :

« Etudes »

*Réalisation d'un dossier de consultation des entreprises
Analyse des offres et mise au point du marché de travaux*

« Travaux »

*Direction de l'exécution des travaux
Comptabilité des travaux
Réception des travaux*

*Le coût de cette mission de maîtrise d'oeuvre s'élève à 19 620.00 € HT soit **23 465.52 € TTC**.*

Vu la présentation du contrat de maîtrise d'œuvre,

Vu le code des Marchés Publics,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *attribue à la Société IRPL de Coulaines la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'une partie de la route des bois entre le chemin de la vallée et le chemin rural n° 10.*

✓ *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

✓ *dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2011.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

34

TRAVAUX VOIRIE 2011
Attribution du marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir lancé une consultation selon une procédure adaptée pour les travaux de voirie 2011 route de Guécélard et allée de la ferme.

9 entreprises ont été consultées, 8 entreprises ont répondu.

*Vu le rapport d'analyse des offres et en concertation avec la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise SACER ATLANTIQUE de SPAY pour un montant de 54 500.00 € HT soit **65 182.00 € TTC**.*

Vu le Code des Marchés Publics,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *approuve les travaux à réaliser,*

✓ *autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SACER ATLANTIQUE de SPAY pour un montant de 54 500.00€ HT soit **65 182.00 € TTC***

✓ *dit que ce montant sera mandaté au compte 2151 du Budget Primitif 2011.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

35

EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAIRIE
Attribution du lot n° 4 – menuiseries extérieures

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation de la dernière réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour l'extension et la rénovation de la Mairie.

Monsieur le Maire propose donc de confier le marché défini ci-dessus aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	PRIX (en €) Tranche ferme	PRIX (en €) Tranche conditionnelle	TOTAL HT (en €) (T.F & T.C.)	OPTION
Lot n° 4 – Menuiseries extérieures MPO		51 291.04	15 571.51	66 862.55	3 875.92 *
* automatisation porte hall créé					

Vu la consultation faite auprès des différentes entreprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise MPO pour la tranche ferme et conditionnelle d'un montant de 66 862.55 € HT auquel s'ajoute l'option pour l'automatisation de la porte hall créé d'un montant de 3 875.92 € HT,

✓ dit que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2011 du budget de la commune.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

36 ACQUISITION DE TROIS AUTOLAVEUSES ET D'UNE MONOBROSSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les autolaveuses et la monobrosse actuellement utilisées dans les écoles et au centre socioculturel « Le Val'Rhone ». Une consultation a été lancée auprès de nos différents fournisseurs.

*Monsieur le Maire propose de retenir l'offre faite par la Société AT2CONCEPT et d'acquérir 3 autolaveuses et 1 monobrosse de pour un coût global de 13 677.11 € HT soit **16 357.83 € TTC**. L'entreprise AT2CONCEPT s'est engagée à intervenir rapidement ou à nous prêter du matériel en cas de panne.*

Concernant, l'ancienne autolaveuse de l'école primaire, elle sera reprise par l'entreprise AT2CONCEPT pour un montant de 1 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*✓ autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'acquisition de ces équipements auprès de la Société AT2CONCEPT pour un coût global de 13 677.11 € HT soit **16 357.83 € TTC**.*

✓ autorise la Société AT2CONCEPT à reprendre l'ancienne autolaveuse de l'école primaire pour un montant de 1 000.00 €.

✓ autorise Monsieur le Maire à établir les écritures de sortie du patrimoine de ce matériel.

✓ décide d'imputer cette dépense au compte 2188 du budget communal 2011.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : 2

Bernard RIFFAUD

Isabelle CHABOTY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à ce jour nous disposons de 81 extincteurs répartis dans tous les bâtiments communaux. Ces appareils nécessitent une vérification annuelle.

Deux entreprises ont été consultées pour un contrat de maintenance : la Société SICLI de Tours et la Société Anjou Protection Incendie (API) de Durtal.

SICLI	API
Vérification par extincteur	
5.50 € HT + pièces détachées en sus	5.24 € HT + pièces détachées incluses
Contrat forfait Forfait pièces détachées et recharges incluses : 13.00 € HT	
Recharge et Changement	
Rechargement tous les 5 ans coût rechargement tous les 5 ans 37.50 € HT coût rechargement tous les 10 ans 75 € HT	Rechargement tous les 10 ans Coût entre 35 € et 45 € HT
Changement tous les 10 ans	Changement tous les 20 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide de retenir la Société Anjou Protection Incendie (API) de DURTAL pour l'entretien de nos extincteurs.

✓ autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance de 3 ans à compter du 15 avril 2011.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de maintenance de l'entreprise ERMHES de Vitré pour les deux élévateurs installés au groupe scolaire.

Ce contrat sera assuré selon un programme annuel et sur la base d'un cycle de deux visites par an, à raison d'une visite par semestre.

Le coût annuel de cette prestation est de **1060 € H.T.** pour les deux appareils.

Chaque année au premier janvier, les conditions financières fixées dans le présent contrat seront automatiquement révisées selon la formule

$P=P_0(0.15+0.65\text{ICHTTS1}/\text{ICHTTS10}+0.20\text{FSD2}/\text{FSD20})$

ICHTTS1 : valeur de l'indice du coût du travail ; tous salariés, charges salariales comprises

FSD2 : Frais et service divers 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide de souscrire ce contrat de maintenance auprès de l'entreprise ERMHES de Vitry à compter du 1^{er} janvier 2011, pour un coût annuel de **1 060.00 € HT**.

✓ précise que ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois reconduit par période d'un an sans que sa durée totale n'excède 5 ans.

✓ autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et à inscrire cette dépense au compte 6156.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

39

CESSION D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un nouveau véhicule IVECO a été acheté pour les services techniques, en remplacement du Trafic Renault immatriculé 6143 VD 72.

Compte tenu du coût élevé des réparations de ce dernier, Monsieur le Maire propose de le céder pour l'euro symbolique et dans l'état et sans garantie à Monsieur Mickaël MILET domicilié à Saint Georges du Bois au lieu dit : « Le Petit Chanteloup ».

Marque	Immatriculation	Date de 1^{ère} immatriculation	Kilométrage	Type de carburant
RENAULT	6143 VD 72	25/07/1996	120 000 kms	Diesel

Ce véhicule a été acheté par la commune en 1997 ; il sera réformé et sorti de l'inventaire comptable à compter du 15 avril 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide de céder pour l'euro symbolique en l'état et sans garantie, le véhicule Renault Trafic immatriculé 6143 VD 72 (n° d'inventaire 19970004) à Monsieur Mickaël MILET.

✓ Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du véhicule cédé.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Annie ANDRE

40

ECHANGE DE TERRAIN

Entre la Commune / Monsieur et Madame Jean-Claude DUPUIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite par Monsieur et Madame Jean-Claude DUPUIS qui souhaitent procéder à un échange de terrain avec la commune.

Cet échange concerne les parcelles suivantes :

- Cession de la parcelle AM n° 35 de 320 m² à Monsieur et Madame Jean-Claude DUPUIS par la commune
- Cession de la parcelle AM n° 33 de 557 m² à la Commune de Moncé en Belin par Monsieur et Madame Jean-Claude DUPUIS.

Les frais de bornage seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte l'échange des terrains comme définis ci-dessus*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents y afférents*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

41

CONTRATS DE DERATISATION

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation pour la dératisation de notre réseau d'eaux pluviales et des deux cantines (Cantine maternelle et Cantine école primaire) a été lancée auprès de deux entreprises : ISS Hygiène et prévention et ECOLAB.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition établie par la Société ISS Hygiène de Notre Dame d'Oe (Indre et Loire) qui comprend :

- Contrat de dératisation des réseaux eaux pluviales

2 passages annuels

*Coût annuel : 1 285.00 € HT soit **1 536.86 € TTC****

- Contrat de sanitation : Cantine scolaire et Cantine maternelle

4 passages annuels

*Coût annuel : 390.00 € HT soit **466.44 € TTC****

** La redevance annuelle sera révisée en fonction de la formule :*

$P = P_o \times [(0.25 \times FSD2 / FD2o) + (0.75 \times SNAT / SNATo)]$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *décide de souscrire ces deux contrats auprès de l'entreprise ISS Hygiène et prévention de Notre Dame d'Oe à compter du 1^{er} avril 2011, tels que définis ci-dessus.*

✓ *précise que ce contrat est conclu pour une durée de 1 an reconduit annuellement sans excéder 3 ans.*

✓ *autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et à inscrire cette dépense au compte 6156.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

COURSES CYCLISTES LE 23 AVRIL 2011

Pour la course cycliste, on recherche des signaleurs et du personnel pour aider le vendredi 22 avril après-midi (RDV à l'atelier à 13h30).

VAL'RHONNE

Une nouvelle « Soirée Cabaret » sera organisée au Val'Rhone le samedi 14 mai 2011.